

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 Février 2019
Conseil Municipal

Présents : 17 pouvoirs : 4 – votants 21 :

<i>André FONTAINE</i>	X	<i>Christine ROUXEL</i>	X
<i>Paulette BEULE</i>	X	<i>Véronique KERROUAULT</i>	X
<i>Denis HUET</i>	X	<i>Virginie RICHARD</i>	
<i>Marie-Claire BONHOMME</i>	X	<i>Sébastien LAUNAY</i>	<i>Pouvoir à R. Torlay</i>
<i>René TORLAY</i>	X	<i>Alexandre DURUDEAU</i>	X
<i>Julien ROUXEL</i>	X	<i>Annick LORENT</i>	X
<i>Pierre TORLAY</i>	<i>Pouvoir à C.Nué</i>	<i>Jean-Charles ROUXEL</i>	X
<i>Christine NUE</i>	X	<i>Jean-Pierre VALLEE</i>	X
<i>Marie-Odile DEGREGZ</i>	X	<i>Bertrand COTTIN</i>	X
<i>Denis PICARD</i>	X	<i>Hélène LOPION</i>	<i>Pouvoir à JP Vallée</i>
<i>Carole ROUXEL</i>		<i>Michel CARRE</i>	<i>Pouvoir à B. Cottin</i>
<i>Gildas GAREL</i>	X		

Secrétaire : Alexandre Durudeau

Convocation du 30 janvier 2019

Validation du compte rendu de la réunion du 13 décembre 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (Vote : 1 abstention, 19 pour), **valide** le compte-rendu de la réunion du 13 décembre 2018.

Ordre du jour :

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal
2. Modification de la composition des Commissions Municipales
3. Désignation d'un délégué au Syndicat Eau du Morbihan
4. Désignation d'un délégué au Syndicat Morbihan Énergies
5. Indemnités aux Maire, Adjointes au Maire et Conseillère Municipale déléguée
6. Vente de terrain communal
7. Acquisition de bien sans maître
8. Relevé des décisions du Maire
9. Questions diverses
10. Informations diverses

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-4,
Vu l'article L.270 du code électoral,

Par courrier reçu en mairie le 14 janvier 2019, Monsieur Gilles Bézier a présenté sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal.

Suivant l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet du Morbihan en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Électoral, Monsieur Jean-Charles Rouxel, suivant immédiat sur la liste « Unis pour la réussite de Rieux » dont faisait partie Monsieur Gilles Bézier lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- procède à l'installation de Monsieur Jean-Charles Rouxel, en qualité de conseiller municipal.
- prend note du nouveau tableau du Conseil Municipal, ci-annexé

2- Modification de la composition des Commissions Municipales

Monsieur le Maire rappelle la dénomination et la composition actuelles des commissions municipales.

Suite au départ de M. Gilles Bézier et à l'occasion de la prise de fonction de M. Jean-Charles Rouxel, les élus mettent à jour les commissions municipales et procèdent à un vote global de validation.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la composition des commissions municipales :

Commission finances et affaires économiques

André FONTAINE

Denis HUET - Sébastien LAUNAY - Pierre TORLAY - Marie-Claire BONHOMME - Bertrand COTTIN - Jean-Pierre VALLEE

Commission travaux et développement

André FONTAINE

René TORLAY - Denis HUET - Denis PICARD - Julien ROUXEL - Sébastien LAUNAY - Marie-Odile DEGREGZ - Jean-Charles Rouxel - Pierre TORLAY - Jean-Pierre VALLEE

Commission Médiathèque - Culture

André FONTAINE

Pierre TORLAY – Annick LORENT – Julien ROUXEL - Alexandre DURUDEAU - Carole ROUXEL - Véronique KERROUAULT – Michel CARRE

Commission enfance - jeunesse

André FONTAINE

Marie-Claire BONHOMME - Denis HUET - Gildas GAREL - Christine ROUXEL – Hélène LOPION – Pierre TORLAY – Denis PICARD

Commission PLU Urbanisme

André FONTAINE

Julien ROUXEL - Denis HUET - Sébastien LAUNAY - Gildas GAREL - René TORLAY - Bertrand COTTIN - Jean-Pierre VALLEE – Michel CARRE – Denis PICARD

Commission Plan Communal de Sauvegarde

André FONTAINE

Denis PICARD - René TORLAY - Julien ROUXEL - Jean-Pierre VALLEE - Bertrand COTTIN – Michel CARRE

Commission Tourisme Sports Vie Associative

André FONTAINE

Marie-Odile DEGREGZ - Pierre TORLAY - Virginie RICHARD - Christine NUE - Jean-Pierre VALLEE – Annick LORENT

3- Désignation d'un délégué au Syndicat Eau du Morbihan

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 18 avril 2014 et du 04 octobre 2018, désignant Monsieur Julien Rouxel et Monsieur Gilles BEZIER, délégués de la Commune au Syndicat de l'Eau du Morbihan ;

Considérant la démission de Monsieur Gilles BEZIER, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au Syndicat de l'Eau du Morbihan

Se porte candidat : Gildas Garel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : unanimité), désigne Gildas Garel, délégué au Syndicat de l'Eau du Morbihan.

4- Désignation d'un délégué au Syndicat Morbihan Énergies

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2014, désignant Monsieur Pierre Torlay et Monsieur Gilles BEZIER, délégués de la Commune au Syndicat Morbihan Énergies ;

Considérant la démission de Monsieur Gilles BEZIER, il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au Syndicat Morbihan Énergies ;

Se porte candidat : Jean-Charles Rouxel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : unanimité), désigne Jean-Charles Rouxel, délégué au Syndicat Morbihan Énergies.

5- Indemnités de fonctions versées aux Maire, adjoints au Maire et conseiller Municipal délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,

Vu la Loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (article 113), qui prévoit, au 1er janvier 2019, la revalorisation des indemnités de fonction des élus suite à la hausse de l'indice brut terminal de rémunération dans la fonction publique, qui sert de base pour le calcul des indemnités de fonction des élus locaux et qui passe à 1 027 (1 022 en 2018).

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire et conseiller municipal délégué, comme suit :

Maire	43 % de l'indice brut (IB) terminal de la Fonction Publique
Premier adjoint au Maire	16.5 % de l'indice brut (IB) terminal de la Fonction Publique
Second adjoint au Maire	16.5 % de l'indice brut (IB) terminal de la Fonction Publique
Troisième adjoint au maire	16.5 % de l'indice brut (IB) terminal de la Fonction Publique
Quatrième adjoint au Maire	16.5 % de l'indice brut (IB) terminal de la Fonction Publique
Cinquième adjoint au maire	8.25 % de l'indice brut (IB) terminal de la Fonction Publique
Sixième adjoint au maire	16.5 % de l'indice brut (IB) terminal de la Fonction Publique
Conseiller municipal délégué	8.25 % de l'indice brut (IB) terminal de la Fonction Publique

6- Vente de terrain

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision.

7- Acquisition bien sans maître

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L1123-1 et L 1123-4;

Vu le code civil, notamment son article 713 ;

Vu les listes communales des parcelles qui satisfont aux conditions prévues au 3° de l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques, communiquées le 28 février 2017 par la direction départementale des finances publiques du Morbihan ;

Vu l'arrêté préfectoral n°319-09-17 du 12 septembre 2017 fixant les listes communales des immeubles non bâtis susceptibles d'être présumés sans maître publiés au recueil des actes administratifs de la préfecture du Morbihan n°56-2017-049 du 16 septembre 2017 ;

8- Relevé des décisions du Maire

DM 2109-01 du 14 janvier 2019 – autorisation d’ester en justice – Affaire Rouxel /Commune de Rieux

9- Questions diverses

10- Informations diverses

- Présentation des marchés d’assurances pour la période 2019-2022

Entité	Lot	Compagnie d’assurances	Montant annuel de la cotisation
Commune CCAS	Lot 1 – dommages aux biens franchise 250 €	MAIF	4 253.48 €
Commune CCAS	Lot 2 – Responsabilité civile Option 1	SMACL	3 357.30 €
Commune	Lot 3 – Protection juridique – avec variante	SMACL	1 833.20 €
Commune	Lot 4 – véhicules à moteur franchise 250 €	GROUPAMA	2 517.99 €

- Le PLU

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été consultées pour donner leur avis sur les modifications apportées suite à l’enquête publique. Le PLU pourra être présenté à la validation du conseil après réception des réponses des PPA.

Le rapport de la Commissaire Enquêtrice a été mis en ligne sur le site internet. Comme chacun pourra consulter ce rapport, il ne sera pas fait de réponse écrite individualisée à chaque requérant.

- Débat National

Les débats seront organisés sur le territoire de Redon Agglo dans quelques communes. La tenue des débats sera confiée au Conseil de Développement. Les différentes dates seront communiquées par voie de presse.

La commune de Rieux a mis en place un registre des doléances à l’accueil de la mairie.

- Salle socioculturelle

- Une commission pilotée par Pierre Torlay déterminera les tarifs et les conditions de location de la salle. La mairie a déjà enregistré des réservations.

Monsieur le Maire souhaite la création d’une association socioculturelle, qui portera les projets de spectacle et assurera la programmation.

- Les travaux de la salle se poursuivent, le gros œuvre est presque terminé, avec un peu de retard notamment dû aux intempéries. La salle devrait être terminée fin septembre.

La dalle de l’accueil était prévue en béton quartzé. Elle sera carrelée, pour des raisons techniques, d’hygiène et d’entretien. Un marché complémentaire de carrelage a été lancé.

- Saison touristique
 - Le restaurant de la maison du Port sera ouvert du 29 mars au 29 septembre. Monsieur Robin, qui gère la pizzeria en centre bourg, aura la charge des deux établissements pendant la période estivale. La location se fera sous la forme d'un bail précaire de 6 mois. Il y avait eu deux autres candidatures, mais qui n'étaient pas viables.
 - Une activité de canoé-kayak devrait faire son apparition au port.
- Distribution des nouveaux bacs de collecte des déchets ménagers
Redon Agglomération a pris du retard dans la distribution.
- Le 21 février, les commissions finances et associations se réuniront à 18h30 pour l'attribution des subventions aux associations.
- Le recensement est en cours. Les agents recenseurs rencontrent quelques difficultés avec des personnes qui ne rendent pas leur questionnaire d'enquête.
- Les prochaines réunions de conseil municipal sont fixées :
 - Jeudi 28 mars - 20h00 (budgets)
 - Jeudi 16 mai – 20h00
 - Jeudi 04 juillet – 20h00

À Rieux, le 07 février 2019
André Fontaine